

À Rennes, l'épicier vendait aussi du cannabis : 7 personnes jugées dix ans après les faits

Sept hommes, dont trois frères, étaient jugés lundi 4 décembre 2023 pour une affaire de stupéfiants qui remonte à plus de dix ans. Le commerce s'organisait autour de deux épiceries, à Rennes.



Les faits jugés lundi 4 décembre 2023 remontent à 2018. | ARCHIVES OUEST-FRANCE...

Les faits remontent à plus de dix ans ! En effet, plusieurs juges d'instruction se sont succédé dans ce dossier et les prévenus étaient sous contrôle judiciaire après une période de détention provisoire. Lundi 4 décembre 2023, le procès des sept personnes impliquées dans ce trafic de stupéfiants s'est tenu devant le tribunal correctionnel de Rennes. Parmi elles, trois frères dont l'aîné, 40 ans aujourd'hui, exploitait deux épiceries, l'une à Sarah-Bernhardt, l'autre au centre commercial Italie. Un épicier chez qui on trouvait aussi du cannabis.

Dans la salle d'audience, ce dernier coupe la parole au président, hausse le ton, s'emporte. Son avocat et ses deux frères tentent de le calmer. « **Si vous continuez, je vais demander votre expulsion** », prévient le juge. À 10 h 30, c'est fait. Malgré une suspension d'audience et les exhortations de son avocat à se montrer plus conciliant, l'intéressé est prié de sortir. Il continuera d'assister aux débats en tendant l'oreille depuis la porte du tribunal.

Près de 200 000 € en quelques mois

Avant cela, cet ancien gérant d'une épicerie, située place Sarah-Bernhardt, à Rennes, a eu le temps de dire qu'il vendait un peu de tout dans son commerce : « **Téléphones, cartes sim, gadgets, un peu tout ce que je pouvais vendre à côté** ». Du cannabis aussi, il le reconnaît, mais c'était pour sa « **consommation personnelle ou juste de la « dépanne » auprès de certains clients** ». Son avocat, M^e Fabian Lahaie, compare l'enquête à « **un puzzle avec des pièces que l'on veut faire rentrer à tout prix** ».

À découvrir

- Rennes. Kujé : une nouvelle association de commerçants « pour se réinventer » débloqué
- Deux explosions dans des carrières ont fait trembler la terre deux fois en Ille-et-Vilaine débloqué

Cette enquête, ouverte en mars 2013, à partir d'un renseignement anonyme, va mettre au jour un trafic organisé autour des deux commerces et d'un appartement nourrice dans la tour Sarah-Bernhardt. À l'entrée de l'épicerie, placée sous surveillance, « **les cabas que l'on observe, beaucoup plus légers à l'aller qu'au retour, sont le signe que des stupéfiants y sont stockés** », souligne le ministère public.

Selon les policiers, le trafic rapportait entre 800 et 1 300 € par jour, soit 192 000 € au total, jusqu'au 22 avril 2014, date de l'interpellation de cinq des sept prévenus (âgés entre 24 et 34 ans à l'époque). Ce jour-là, 2 kg de cannabis et 26 000 € en liquide ont été saisis.

Les deux autres mis en cause ont été interpellés en février 2015, à Bruz, où 4,5 kg de cannabis, une balance de précision et 4 000 € en espèces seront saisis dans un appartement.

« Une SARL créée pour les besoins d'un trafic »

Une partie des prévenus sont également jugés pour blanchiment. « **La SARL, créée pour exploiter l'épicerie, a été l'outil utilisé pour les besoins d'un trafic de stupéfiants implanté sur le square Sarah-Bernhardt et ses alentours immédiats** », estime le procureur de la République. L'argent généré par le trafic aurait notamment servi à financer l'ouverture de la seconde épicerie, au centre commercial Italie, dont le principal prévenu confiera la gestion à ses frères cadets. « **L'achat du commerce, mais aussi d'une moto, l'acquisition d'une maison au Maroc... D'où provenaient les sommes, en sachant que le bénéfice officiellement déclaré par la SARL ne dépassait pas 24 000 € ?** »

Le tribunal prononce des peines allant de trois ou six mois avec sursis pour travail dissimulé concernant les frères de l'épicier, à 18 mois de prison ferme pour celui-ci, pour trafic de stupéfiants, blanchiment et abus de biens sociaux. Les peines prononcées sont couvertes par les périodes de détention provisoire.